



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 23 septembre 2021
Convocation du : 17 septembre 2021
Conseillers en exercice : 35
Conseillers présents : 29

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le vingt trois septembre à dix neuf heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Ville d'ARMENTIERES se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Bernard HAESBROECK, Maire.

PRESENTS : M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, Mme LEROUX M. DERONNE, Mme DE PARIS, M. QUESTE, Mme COBBAERT, M. MERTEN, Mme DUBREU, M. BAILLEUL, Mme LERNER-BERTRAND, Mme NAEYE, Mme CASIER, M. CATTOIRE, M. VANNESTE, Mme DELANNOY-CUISINIER, Mme TANGHE, Mme DELESTREZ, M. PICKEU, Mme MARZAK-AFFAOUI, M. DEBUISSON, M. DERUYTER, Mme BAURANCE, M. PLOUY, Mme HALOS, M. BIANCHI, M. VANGAEVEREN

EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR : Mme PRINGUEZ, M. AIT EL HAJ, M. BLACTOT, M. BRUNET, Mme CASSAN, M. LANDLER ont délégué respectivement pour les représenter M. HAESBROECK, M. MONPAYS, Mme GUSTIN, M. MARIE, M. DERUYTER, M. PLOUY conformément à l'article L. 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme CASIER

DE21.112

PERSONNEL COMMUNAL
TABLEAU DES EFFECTIFS
CRÉATIONS DE POSTES

Autorisation – Approbation

☞

Afin de tenir compte des besoins de la Ville, il est proposé de procéder aux créations de postes suivantes :

CATÉGORIE A

- 1 poste d'ingénieur à temps complet

CATÉGORIE C

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 24 heures 30 hebdomadaires
- 2 postes d'adjoint administratif à temps complet
- 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires
- 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet

Concernant les recrutements au sein de la police municipale, il est précisé qu'un des deux postes à pourvoir est ouvert aux militaires et anciens militaires dans le cadre du dispositif de reconversion prévu réglementairement (articles L.4139-2 et R.4139-11 et suivants du code de la défense)

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la modification du tableau des effectifs.

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ :

- **groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » :**

20 voix pour la totalité de la délibération

- **groupe « Aimer Armentières et Agir pour l'Humain » :**

- 7 voix pour 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

- 7 voix contre les 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet

- **groupe « Armentières avec Fidélité et Bon Sens » :**

- 6 abstentions pour 1 poste d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 24 heures 30 hebdomadaires, 2 postes d'adjoint administratif à temps complet, 1 poste d'adjoint d'animation principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 20 heures hebdomadaires

- 6 voix pour les 2 postes de brigadier-chef principal à temps complet

- **groupe « Armentières en Tête ! » :**

02 voix pour la totalité de la délibération

Ainsi fait et délibéré
comme ci-dessus,

Pour expédition conforme,
Le Maire,



[Signature]
Bernard HAESBROECK
Vice-Président de la Métropole
Européenne de Lille